

Communiqué de presse

Berne, le 11 décembre 2007

Position de la FMH au sujet de la motion Heim

En comparaison internationale, la formation postgraduée médicale suisse a une longueur d'avance

Selon une motion de la conseillère nationale Bea Heim (PS, Soleure), la formation postgraduée des médecins serait insuffisante ; le Conseil fédéral soutient cette motion, préconisant la mise sur pied d'un appareil administratif inutile et un gaspillage de l'argent public. Une analyse plus précise montre pourtant que la formation postgraduée médicale fonctionne bien, qu'elle est convaincante sur le plan international et qu'elle dispose aujourd'hui déjà d'une large assise. La loi sur les professions médicales stipule que les organisations professionnelles sont responsables de la formation postgraduée. Elle ne donne pas la compétence au Conseil fédéral de créer un institut de formation postgraduée comme le demande la motion. La Chambre médicale suisse a décidé à l'unanimité d'envisager des mesures pour assurer l'indépendance juridique de la Commission pour la formation postgraduée et continue (CFPC). Ceci permettrait de séparer encore plus clairement la formation des médecins de la politique professionnelle. Qualité et efficacité: tels sont les seuls paramètres déterminants de la formation postgraduée médicale.

Selon la conseillère nationale Bea Heim, la formation postgraduée en Suisse est insuffisamment structurée, elle manque d'efficacité et un institut suisse de formation postgraduée des médecins, créé par le Conseil fédéral, pourrait améliorer la situation. Que le Conseil fédéral soutienne la motion étonne à plus d'un titre. D'abord, parce que les principaux acteurs concernés se retrouvent d'ores et déjà au sein de la Commission pour la formation postgraduée et continue (CFPC) et participent ainsi à l'organisation de la formation, et que le DFI a accrédité les programmes de formation postgraduée en 2005, confirmant ainsi leur haute qualité. Ensuite, parce que la loi fédérale sur les professions médicales universitaires (LPMéd), qui a récemment été votée par le Parlement et est entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2007, stipule, en son article 25, qu'il incombe aux organisations professionnelles de régler et d'organiser la formation postgraduée. Les dentistes, les pharmaciens, les vétérinaires et les chiropraticiens sont eux aussi responsables de la formation postgraduée de leurs successeurs. Dès lors, pourquoi le Conseil fédéral devrait-il créer un institut spécialement pour les médecins? Lors de leur séance du 6 décembre dernier, les 200 délégués de la Chambre médicale ont décidé à l'unanimité d'examiner l'option d'une indépendance juridique de la CFPC. Une telle démarche répond au reproche selon lequel la formation des médecins est soumise à l'influence de la politique professionnelle. Les principes appliqués jusqu'ici, soit la qualité et l'efficacité, doivent rester les seuls paramètres déterminants de la formation postgraduée médicale.

La formation postgraduée bénéficie aujourd'hui déjà d'une base et d'une structure larges

Il existe déjà un centre de compétence indépendant responsable de la formation postgraduée médicale au niveau suisse, tel que le souhaite le conseiller fédéral Pascal Couchepin dans la foulée de la motion Heim. La Commission pour la formation postgraduée et continue (CFPC) bénéficie d'une large assise et elle regroupe tous les partenaires importants de la formation: l'ensemble des sociétés de discipline médicale, les cinq facultés de médecine, l'Association suisse des médecins assistants et chefs de clinique (ASMAC), l'Association des médecins dirigeants d'hôpitaux de Suisse (AMDHS), l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS), la Commission fédérale des professions médicales (MEBEKO) et H+. A la différence de ce qui est prévu dans la motion, la CFPC fonctionne avec des structures légères et efficaces, et surtout... sans l'argent du contribuable! Par ailleurs, il va de soi que la formation postgraduée se fonde actuellement déjà sur des programmes bien structurés, au nombre de 43 à l'heure actuelle.

Internationalement au premier plan

Au niveau international, la formation postgraduée médicale suisse affiche un très haut niveau. L'ensemble des 1'500 établissements aujourd'hui admis à dispenser la formation postgraduée sont régulièrement visités. Les sondages sur la qualité de la formation menés régulièrement auprès des médecins-assistants permettent de contrôler et d'améliorer les programmes en permanence. Une preuve supplémentaire de la haute qualité de la formation postgraduée médicale en Suisse est fournie par les nombreux médecins des pays de l'UE qui souhaitent suivre cette formation dans notre pays.

Renseignements:

Jacqueline Wettstein, responsable de la communication FMH

Tél. 031/359 11 50, Courriel: jacqueline.wettstein@fmh.ch